

# **Droits aux Allocations chomage**

## Par marie61, le 31/03/2015 à 19:03

venant d'être licencié à 62 ans mais n'ayant pas 165 trimestres pour bénéficier d'une retraite à taux plein au titre de salarié, puis je bénéficier des allocations chômage dans la mesure où je suis un petit exploitant agricole en plus et que je cotise aussi à la MSA en tant que tel

#### Par **P.M.**, le **31/03/2015** à **19:38**

Bonjour tout d'abord,

Si vous avez été licencié comme salarié, vous avez droit normalement à ce titre à l'indemnisation chômage si votre activité d'exploitant agricole ne vous procure pas des revenus a priori supérieurs à 30 % de l'ensemble...

## Par marie61, le 31/03/2015 à 19:44

on peut donc me demander mes déclarations d'impots de l'an dernier pour prouver cela ?

### Par **P.M.**, le **31/03/2015** à **19:48**

Notamment, effectivement, ou vos déclarations à la MSA... Merci pour votre attention...